



**SEANCE DU 18 MARS 2021**

Nombre de  
membres en  
exercice : 29  
Présents : 22  
Votants : 29  
Pour : 29  
Contre : /  
Abstention : /

**DELIBERATION N° 18**

L'an deux mil-vingt-un, le dix huit mars à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Paul Vaillant Couturier, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 12 Mars 2021

**Membres présents** : F. GONZALEZ, MJ ROQUES, G. LASSABE, J.DOS SANTOS, S. DARRIGUES, P. ACEDO, J. DARRIGADE, C. DUFOUR, X. BAYLAC, C. DUPIN, JP CAZAUX, C.DOS SANTOS, JM GUTIERREZ, S.PUYO, A.DARTIGUES, D.LAVIGNE, MA THEBAUD, CH. MARTIN, H.ETCHENIQUE, F.BILLARD, M.BECRET, J.RANCE ;

**Membres absents excusés ayant donné procuration** : L.GUYONNIE (pouvoir à S.DARRIGUES) ; E.SERRES (pouvoir à C.DOS SANTOS) ; G.GALASSO (pouvoir à JM GUTIERREZ) ; K.PERY (pouvoir à C.DUFOUR) ; JP ALPHA (pouvoir à A.DARTIGUES) ; S.MOREIRA (pouvoir à J. DOS SANTOS) ; M. EVENE-MATEO (pouvoir à G.LASSABE)

**Secrétaire de séance** : A.DARTIGUES

Monsieur Patrick ACEDO, Adjoint, informe le Conseil Municipal qu'il a été demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques de procéder à l'étude des travaux de remplacement de la lanterne J-257 - Rue de Montestruc

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise ETPM GEEP.

Monsieur Patrick ACEDO précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme « Entretien Eclairage Public - Gros entretien - Gros entretien Eclairage Public (Communes) 2021 » et propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé,  
Après en avoir délibéré,

. **Décide** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Syndicat d'Energie, de l'exécution des travaux.

**. Approuve le montant des travaux et des dépenses**

comme suit :

- Montant des travaux TTC	866,48 €
- Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	43,32 €
- Frais de gestion du SDEPA	36,10 €
<b>TOTAL</b>	<b>945,90 €</b>

**. Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant**

comme suit :

- Participation syndicat	303,27 €
- T.V.A préfinancée par le SDEPA	151,63 €
- Participation de la commune aux travaux financer sur fonds libres	454,90 €
- participation de la Commune aux frais de gestion (fonds libres)	36,10 €
<b>TOTAL</b>	<b>945,90 €</b>

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses « fonds libres », le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

**. Accepte l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.**

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 19 mars 2021

Le Maire,

